

202316

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.10

Délibération n° : 03/06

Séance Ordinaire du jeudi 21 septembre 2023

Président de séance : Madame BRUEL Vice-Présidente du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames BRUEL, GRANGE, LOUP, MOINE et MOULARD
Monsieur ROBERT

Absents excuses ayant donnés pouvoirs : Monsieur FRANCE donne pouvoir à Madame MOINE,
Monsieur DRIOL donne pouvoir à Madame BRUEL et Monsieur BOUILHOL à Madame GRANGE

Absents excusés :

Quorum : atteint

Date de convocation : le 11 septembre 2023

Objet : Acceptation d'un don

Madame la Vice-Présidente informe que le Centre Communal d'Action Sociale a fait l'objet d'un don de **100.00€** en chèque remis par les familles Carollo et Gérard suite au mariage de leurs enfants.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente décide à l'unanimité d'accepter le don fait par les familles Carollo et Gérard d'un montant de 100.00€ et de l'affecter au compte 756 du budget 2023.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 septembre 2023,

La Vice-Présidente,
Nicole BRUEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20230921-202316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

